



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-1

TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 2 mai 2011, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT CA28 0007-1**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Ce règlement peut être consulté au point de services de l'arrondissement, situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, ainsi qu'à la mairie de l'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce treizième jour du mois de mai deux mille onze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le treizième jour du mois de mai deux mille onze et qu'une copie a été affichée au bureau d'arrondissement le seizième jour du mois de mai deux mille onze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de mai deux mille onze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement